

DEVENIR BIBLIOTHÉCAIRE, DEVENIR MILITANTE

PAR CHLOÉ LAILIC

Campagne de l'association La Quadrature du Net contre les GAFAM affichée à la Bibliothèque de l'INSA Rennes pendant le Festival des Libertés Numériques

Quand j'ai voulu devenir bibliothécaire, ce n'était pas par amour de la lecture, mais plutôt par conviction que les livres et les mots, transmettant leurs messages, avaient le pouvoir de changer le monde, de nous réconcilier, de nous rassembler : « La littérature, c'est le mensonge qui dit la vérité, qui nous montre nous, êtres humains qui souffrons et nous fait nous aimer et les aimer (...) »¹. Cette conviction m'a suivie. « Information is power ». Plus tard, en lisant les mots d'Aaron Swartz dans le « Guerilla Open Access Manifesto »², j'ai vraiment saisi le sens de mon travail.

En mettant les livres et les mots, et plus globalement, l'information à disposition de toutes et tous, en facilitant leur accès, les bibliothèques publiques donnent du pouvoir, donnent des clés de compréhension et de critique du monde et de la société. Libérer l'information, c'est partager ce pouvoir. J'ai ainsi rencontré de formidables professionnel-les qui œuvrent pour le partage et la construction de communs du savoir³ et partagent un idéal de la bibliothèque comme lieu de construction, d'émancipation, et de démocratisation culturelle, comme lieu d'égalité, d'inclusion, de liberté, de non-jugement.

Aujourd'hui, l'information n'est plus seulement consignée dans les livres. Elle circule plus facilement, elle est accessible, elle peut diviser mais elle peut rassembler aussi. Sa médiation est devenue le cœur de notre travail de bibliothécaire :

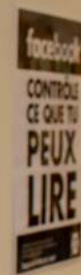
¹ ALLISON, Dorothy, 1974. Peau : à propos de sexe, de classe et de littérature. Paris, France : Cambourakis, DL 2015.

² SWARTZ, Aaron, 2008. Guerilla Open Access Manifesto [en ligne]. Disponible à : <https://tinyurl.com/guerilla-oam>

³ À ce sujet, lire : DUJOL, Lionel (éd.), 2017. Communs du savoir et bibliothèques. Paris, France : Éditions du Cercle de la librairie.



Bibliothèque de l'INSA Rennes¹



de la facilitation de l'accès aux savoirs en ligne à la formation aux outils du web et à ses enjeux.

En moins de 30 ans, ce web a évolué ne pouvant empêcher le déploiement des tentacules nébuleux, centralisateurs et panoptiques qu'on appelle GAFAM⁴. Leur modèle économique, basé sur des outils dont « on a l'impression qu'ils sont gratuits alors qu'on les paye avec l'histoire de nos vies »⁵, nous enferme dans des bulles filtrants nos échanges et conditionnant nos modes de pensées. Edward Snowden a révélé la collaboration de ces géants du web avec les services de renseignements américains. Et les lois censées lutter contre le

⁴ Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft

⁵ Extrait du passage « Ces outils nous trompent » de la conférence gesticulée « Informatique ou libertés ? » par Lunar. Disponible à : <https://informatique-ou-libertes.fr/>

Quand on se sait surveillé-e, même si on n'a rien à cacher, [...] on s'empêche de s'informer, d'avoir des points de vues différents sur un sujet. On affaiblit son esprit critique

terrorisme sont de véritables menaces pour nos libertés, d'autant que leur efficacité pour empêcher la survenue d'attentats n'a à ce jour jamais été prouvée. Un appareil sécuritaire en marche, mis en place pour nous « protéger » ? Plutôt nous surveiller et nous contrôler.

En bibliothèque, on connaît bien les volontés de contrôle provenant de l'extérieur. La censure. De la part des hiérarchies, des élu-es, de groupes de pression, beaucoup de collègues la subissent. Ces cas sont souvent mis en lumière. La déontologie du métier et les textes de politique documentaires sont mis en avant pour se défendre, pour lutter contre cette censure.

Celle-ci a une variante plus sournoise, directement liée à l'appareil de surveillance dont nous faisons l'objet lors de nos escapades sur le web : l'autocensure. En effet, quand on se sait surveillé-es, même si on n'a rien à cacher, on contrôle ses faits et gestes, on s'empêche de faire des choses (par exemple de faire certaines recherches), on s'empêche de parler à certaines personnes. On s'empêche de s'informer, d'avoir des points de vue différents sur un sujet. On affaiblit son esprit critique. Ce « je n'ai rien à cacher » individuel a et aura des impacts sur notre société. C'est collectivement que nous sommes atteint-es et c'est collectivement que nous devons réagir⁶.

Lors de mes études, on m'a rapidement mis entre les mains les textes essentiels de la profession. Des textes qui révèlent une éthique du bibliothécaire et des bibliothèques. Des textes sur lesquels je m'appuie toujours : le Manifeste de l'UNESCO et la charte Bib'Lib' de l'ABF, parmi d'autres, mettent tout-es en avant le fait que « les bibliothèques sont des maisons du peuple qui garantissent des libertés fondamentales à toute société démocratique : jouir du droit d'accéder à l'information sans censure, construire son jugement afin de participer aux débats de notre société, permettre de faire des choix conscients »⁷.

Aussi, avec un nombre toujours plus important de collègues, nous organisons

des événements pour sensibiliser à la protection de la vie privée et à la préservation des libertés. Dans nos bibliothèques, auprès de nos collègues et de nos usager-ères, prenant exemple sur nos collègues américain-es⁸ que le contexte politique et sécuritaire a forcé à agir. Nous informons et formons, nous luttons contre l'auto-censure en faisant la promotion du chiffrement et de logiciels anonymisant les connexions. Nous

⁸ Voir l'organisation « Library Freedom Project » : <https://libraryfreedomproject.org/>

nous efforçons de construire des politiques de gestion des données personnelles mesurées et respectueuses de la vie privée et du droit de nos usager-ères à s'informer librement.

Quand j'ai voulu devenir bibliothécaire, je suis devenue militante parmi d'autres militant-es. Nous faisons réseau⁹, nous sommes légion. ■

⁹ Voir la liste de diffusion « CryptoBib » : <https://groupes.renater.fr/sympa/info/cryptobib>

MILITANT DE LA LIBERTÉ OU SENTINELLE DU PACTE RÉPUBLICAIN ?

PAR ANNA MARCUZZI

Lorsque l'ABF m'a demandé d'écrire sur le sujet de la protection des données pour en débattre avec un.e collègue, je savais forcément que le seul intérêt serait donc de développer une pensée quelque peu en opposition avec les tenants d'une ligne qui place ces valeurs au-dessus de tout dans leur posture professionnelle. Inévitablement, cela me renvoyait illico à une situation intenable : comment défendre le contraire ? Comment même oser seulement l'envisager ?

Une fois de plus, après le débat sur les fermetures des bibliothèques, le danger existe d'un positionnement idéologique—voire dogmatique—sur ces questions de fond qui nous empêchent d'en débattre sereinement au sein de notre Association et, plus largement, de notre profession toute entière. C'est pourquoi j'ai choisi de répondre positivement à cette demande.

Parce que cette posture dogmatique pose immédiatement le débat en des termes binaires : vous êtes pour ou contre, vous avez raison ou tort et, un peu plus tard : vous êtes avec moi ou contre

moi... La pensée unique n'est pas toujours où l'on croit.

Alors comment reposer les termes d'un débat dans un cadre plus serein que celui qui agite la profession sur ces questions, comme il agite la société toute entière ? Il me semble qu'une des premières choses à rappeler c'est que finalement, en créant le web et une circulation d'informations phénoménale entre les individus, nous avons aussi rendu possible la vérification et le potentiel stockage de ces informations. Imaginer le contraire, c'était vraiment nier ne serait-ce qu'une réalité économique qui, sans même parler de la surveillance de masse, s'impose toujours dans tous les champs d'activités ou presque. Or, le bibliothécaire a construit ses valeurs hors du champ économique. Ce faisant, il pense échapper à des réalités qui le rattrapent bien souvent. Ainsi, la reprise de certaines données à des fins publicitaires, donc commerciales, me paraît tellement inévitable qu'il n'est pas nécessaires de s'appesantir sur cette question.

Mais le champ que nous balayons ici va bien au-delà des réalités économiques.

⁶ À ce sujet, voir le film « Nothing To Hide » de M. Meillassoux et M. Gladovic. Disponible à : <https://vimeo.com/193515863>

⁷ FOURMEUX, Thomas, 2018. Bibliothécaire, militant des libertés numériques. In : Biblio Numericus [en ligne]. 13 février 2018. Disponible à : <https://tinyurl.com/biblionumericus-bmln>



Nous sommes fonctionnaires, pas activistes et cela vous oblige jour après jour

Protéger des données personnelles, garantir la liberté, aucun bibliothécaire digne de ce nom ne peut s'opposer à ces grands principes. Mais une fois que cela est posé, devons-nous pour autant ne pas interroger le monde dans lequel nous vivons et imaginer, par exemple, la possibilité d'une utilisation dévoyée des espaces publics que peuvent être les bibliothèques qui nous ramènerait alors à un questionnement sur notre position –et notre devoir– de fonctionnaire (voire même de citoyen)?

Parce que oui, j'aime à le rappeler parfois, nous sommes fonctionnaires. Pas activistes. Et cela nous oblige, jour après jour.

Parce que oui, comme le thème du prochain Congrès de l'ABF nous invite à y réfléchir : « À quoi servent les bibliothèques ? », on peut aussi avoir le droit

d'imaginer qu'elles servent à des choses moins nobles que celles pour lesquelles nous nous battons, notamment par le biais des connexions internet.

Dans la majorité des cas, fort heureusement, leurs ressources sont employées à des fins d'acquisition des savoirs, d'émancipation, de médiations diverses et variées mais nous ne pouvons totalement évacuer le fait qu'elles puissent être utilisées –justement parce qu'identifiées comme lieux de liberté – par certains usagers pour des choses répréhensibles, ou qui pourraient le devenir au sens de la Loi.

Alors parlons-en un peu, de cette responsabilité du bibliothécaire-citoyen, mais aussi tout simplement de l'être humain, avec sa conscience, ses certitudes et ses doutes, ses combats mais aussi son devoir...

Qu'il me soit permis de dire que je ne peux réagir qu'en tant que responsable d'un réseau de 280 agents, de 12 établissements qui accueillent plusieurs



milliers de personnes chaque jour. La responsabilité que je porte à ce titre concerne la sécurité des personnes et des biens. Ce n'est pas quelque chose que je peux oublier facilement dans ma posture professionnelle, elle guide forcément ma pensée sur un certain nombre de sujets comme celui qui nous préoccupe.

Peut-être est-il temps d'ailleurs évoquer ce qui a généré ce débat au sein de notre association, à savoir les éventuelles informations que des bibliothécaires seraient susceptibles de communiquer dans le cadre d'un soupçon de radicalisation de certains usagers compte tenu, par exemple, des sites consultés dans les bibliothèques. Depuis le Patriot Act qui a suivi les attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis et la réaction des bibliothécaires américains s'opposant aux mesures de restrictions de liberté prévues dans ce cadre, nous avons été nous-mêmes confrontés à des attentats sur notre sol, à une longue période d'état

Je milite aussi pour le droit au doute du bibliothécaire. Plus encore, je le revendique comme valeur fondamentale

d'urgence et à un durcissement du cadre législatif pour ce qui concerne la surveillance liée à la radicalisation violente et le terrorisme.

Pour autant, rien n'est transposable. Et agiter l'épouvantail des Lois Bush ne permet pas une appropriation sereine de vraies questions concernant notre territoire, dont le modèle d'intégration est bien loin de celui des États-Unis.

La radicalisation violente n'est pas un délit. Et c'est là que réside toute la difficulté et le malaise des professionnels que nous sommes face à des informations dont nous pourrions disposer et dont nous ne savons que faire.

Les militants de la liberté vous diront de regarder ailleurs, de ne surtout rien communiquer. À personne.

Mais certains d'entre nous, malgré l'absence de délit — qui simplifierait de facto l'action à envisager — n'arrive pas à se satisfaire de ce credo libertaire, car, bien entendu, s'il ne viendrait à l'idée de personne de se poser la même question face à la consultation de sites pédophiles par exemple, le bibliothécaire se trouve dans un abîme de perplexité devant ce qui s'apparente souvent à un véritable conflit de valeurs : la protection des données des usagers et la protection, potentiellement, de tout le reste.

Parce qu'en fait, c'est très simple : lorsqu'on sait quelque chose, on ne peut, en

toute conscience, plus faire comme si on ne savait pas. Et quand on se tourne vers vous en tant que responsable, on ne peut pas répondre non plus à des agents qui ont peur de ne pas s'inquiéter (rien n'est plus insécurisant), de regarder ailleurs, au nom de la liberté. Lorsque, en dernière intention, ils et elles se retournent vers vous pour arbitrer ses questions, ils et elles n'attendent pas une position seulement de principe mais un accompagnement, un soutien. Et une force de conviction.

Je milite donc pour la recherche d'une position équilibrée de notre Association face aux nouveaux enjeux des bibliothèques de lecture publique qui sont, à mes yeux, les enjeux de la République toute entière et qui, je le crains, vont durer plusieurs décennies : montée de tous les extrémismes, citoyenneté, communautarismes, laïcité et prosélytisme, réalité de la radicalisation violente dans les quartiers que maillent historiquement le réseau de Lecture Publique sur les territoires.

Je milite pour une position qui ne soit pas le fruit d'une posture idéologique ni de raccourcis caricaturaux qui ne profitent à personne. Je milite pour que nous soyons un jour capables d'affirmer que défendre les valeurs de notre profession toute entière c'est défendre ce qui cimente le Pacte Républicain tout entier et ceux qui le respectent.

Je milite pour une position qui puisse apporter des vraies réponses aux bibliothécaires confrontés sur le terrain à ces problématiques et à ces questionnements qui entrent en conflit avec leurs valeurs.

Et si je milite aussi pour le droit à l'oubli sur internet, je ne peux m'empêcher de relever la contradiction évidente (qui est aussi la mienne) d'inonder les réseaux sociaux de nos prises de position diverses et variées sur tous les sujets et d'en demander la confidentialité. voire même l'impunité.

Et enfin, je milite pour un vrai débat sans invectives sur des questions qui ne peuvent se satisfaire d'aucune réponse simpliste.

En me relisant d'ailleurs, je m'aperçois que ma position sera bien plus celle de multiples interrogations que de certitudes assénées. Tant mieux. Parce que je milite aussi pour le droit au doute du bibliothécaire. Plus encore, je le revendique comme valeur fondamentale. ■



Creative commons